

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 décembre 2025

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1019

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 10 décembre à 9 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 17

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane
JOUFFRE, Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY, Marie-
Paule ZIMMERMANN
Messieurs Xavier MARQUOT, Christian COSTE, Alain
DURAND et Michel COMMUNAL.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 17

Étaient absents excusés :

Madame Aubierge POULAIN

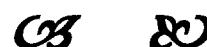
Messieurs Jonathan ARGENSON, Armand BEGUELIN et
Olivier CALAY-ROCHE

Pouvoirs :

Mme POULAIN donne pouvoir à Mme ARSAC
M. ARGENSON donne pouvoir à Mme EICKMAYER
M. BEGUELIN donne pouvoir à M. DURAND
M. CALAY-ROCHE donne pouvoir à M. COSTE

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Secrétaire de séance : Mme NAVARRO Marie-Isabelle, Directrice du
CCAS



APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION PAROL84

LA SEANCE SE POURSUIT

PAROL84 est une association qui regroupe des orthophonistes de Vaucluse et alentours, qui s'engagent en prévention auprès des familles et des professionnels pour prévenir les troubles du langage, de la communication et des apprentissages.

Dans le cadre de leur action de prévention, il a été proposé au CCAS de faire bénéficier d'une séance d'information aux parents fréquentant la crèche collective, financé totalement par la Caf de Vaucluse.

L'information collective pourra être organisée le 30 janvier 2026 à 18h30 à la crèche collective.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec PAROL84, pour l'organisation d'une séance d'information à destination des parents de la crèche collective, présentée en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, ou le cas échéant le Vice-président délégué, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.